

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/11
		Edition révisée n° : 10.3
		Date de révision : 03/2024
<b>Propane R290</b>		<b>MTG xxx</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Propane ; R290
Description chimique	Propane
N° CAS	74-98-6
N° CE	200-827-9
N° Index	601-003-00-5
N° d'enregistrement	01-2119486944-21
Formule chimique	C <sub>3</sub> H <sub>8</sub>

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations pertinentes identifiées</b>	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Utilisation pour réfrigération et climatisation Utilisation en laboratoire Réaction chimique/synthèse Utilisation comme carburant Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
<b>Utilisations déconseillées</b>	Usage réservé aux utilisateurs industriels ou professionnels

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Société</b>	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
<b>Téléphone</b>	+41 (0) 26 676 94 94
<b>Adresse e-mail</b>	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Gaz inflammables, Catégorie 1	H220
Gaz sous pression : Gaz liquéfié	H280

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 2/11
		Edition révisée n° : 10.3
		Date de révision : 03/2024
<b>Propane R290</b>		<b>MTG xxx</b>

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

<b>Pictogrammes de danger</b>	 
	GHS02      GHS04
<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	
H220	Gaz extrêmement inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
<b>Conseils de prudence</b>	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

## 2.3. Autres dangers

Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5 (N° d'enregistrement) 01-2119486944-21	> 97%	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Liq.), H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 3/11
		Edition révisée n° : 10.3
		Date de révision : 03/2024
<b>Propane R290</b>		<b>MTG xxx</b>

### 3.2. Mélanges

Non déterminé

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de donnée de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle
<b>En cas de contact avec la peau</b>	En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes
<b>En cas d'ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Se reporter à la section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Risques spécifiques</b>	En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients
<b>Produits de combustion dangereux</b>	En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: monoxyde de carbone

### 5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

**Propane R290****MTG xxx****RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz  
Assurer une ventilation adéquate  
Attention au gaz qui s'accumule en formant des concentrations explosives  
Evacuer le personnel vers un endroit sûr  
Equipements de protection individuels, voir section 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Essayer d'arrêter la fuite

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ventiler la zone  
Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer le gaz ou les vapeurs  
Assurer une ventilation adéquate  
Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques)  
Pour les précautions, voir section 2.2

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré  
Contenu sous pression

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 5/11
		Edition révisée n° : 10.3
		Date de révision : 03/2024
<b>Propane R290</b>		<b>MTG xxx</b>

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Propane	74-98-6	VME	1'000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			1'800 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	4'000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			7'200 mg/m <sup>3</sup>	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables sont susceptibles d'être relâchés

**8.2.2. Équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales ou étanches lors du transfert ou lors de la déconnexion des lignes de transfert. Norme EN 166

**Protection de la peau**

Manipuler avec des gants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive

**Contact total**

Matériel: Caoutchouc fluoré  
 Epaisseur minimum: 0,7 mm  
 délai de rupture: 480 min

**Contact par éclaboussures**

Matériel: Caoutchouc nitrile  
 Epaisseur minimum: 0,4 mm  
 délai de rupture: 60 min

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence

**Protection respiratoire**

Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées. Norme EN 137 - Appareil autonome à air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 6/11
		Edition révisée n° : 10.3
		Date de révision : 03/2024
<b>Propane R290</b>		<b>MTG xxx</b>

### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

- **État physique à 20°C / 101.3kPa** Gaz

- **Couleur** Incolore

**Odeur** Sans odeur

**Seuil olfactif** Donnée non disponible

**pH** Donnée non disponible

**Point de fusion / Point de congélation** -187.62°C

**Point d'ébullition** -161.5°C

**Point d'éclair** -104°C (coupelle fermée)

**Vitesse d'évaporation** Donnée non disponible

**Inflammabilité (solide, gaz)** Gaz extrêmement inflammable

**Limites d'explosivité** 1.7 – 10.8 %

**Pression de vapeur [20°C]** 8.3 bar

**Pression de vapeur [50°C]** 17 bar

**Densité de vapeur** 0.507 g/cm<sup>3</sup>

**Densité relative, liquide (eau=1)** 0.58

**Densité relative, gaz (air=1)** 1.5

**Hydrosolubilité** 62.4 mg/l

**Coefficient de partage: n-octanol/eau** 2.36

**Température d'auto-inflammation** > 450°C

**Température de décomposition** Donnée non disponible

**Viscosité** Donnée non disponible

**Propriétés explosives** Donnée non disponible

**Propriétés comburantes** Donnée non disponible

### 9.2. Autres informations

**Masse molaire** 44.096 g/mol

**Température critique [°C]** 96.68°C

**Densité de vapeur relative** Gaz / vapeur plus lourd que l'air. Il peut s'accumuler dans des espaces clos, particulièrement au niveau du sol ou en dessous

**Propane R290**
**MTG xxx**
**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Peut former un mélange explosif avec l'air

Peut réagir violemment avec les oxydants

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer

**10.5. Matières incompatibles**

Air, oxydants forts

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Donnée non disponible
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Donnée non disponible
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Mutagénicité des cellules</b>	Donnée non disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Donnée non disponible

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 8/11
		Edition révisée n° : 10.3
		Date de révision : 03/2024
<b>Propane R290</b>		<b>MTG xxx</b>

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Donnée non disponible

**Danger par inhalation** Donnée non disponible

### **11.2 Information sur les autres dangers**

La substance/le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

**Evaluation** Le produit ne cause pas de dommages à l'environnement

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne

### **12.7. Autres effets néfastes**

**Effet sur la couche d'ozone** Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déchargé en grande quantité  
Pour les quantités, voir l'étiquette de la bouteille

Potentiel de réduction de la 0

#### **Effet sur le réchauffement global**

Potentiel de réchauffement global 3

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 9/11
		Edition révisée n° : 10.3
		Date de révision : 03/2024
<b>Propane R290</b>		<b>MTG xxx</b>

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Produit</b>	Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration
<b>Emballages contaminés</b>	Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires
<b>Code OMoD</b>	16 05 04 Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1. Numéro ONU**

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1978	1978	1978

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
PROPANE	PROPANE	PROPANE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Etiquetage



ADR/RID

IMDG

IATA

2.1 : Gaz inflammables

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID

IMDG

IATA

Non déterminé

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID

Non

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/11
		Edition révisée n° : 10.3
		Date de révision : 03/2024
<b>Propane R290</b>		<b>MTG xxx</b>

IMDG No

ICAO-TI / IATA-DGR No

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Indications de changement</b>	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830
<b>Abréviations et acronymes</b>	<p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</p> <p>CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)</p> <p>CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.</p> <p>CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique</p> <p>EIGA : European Industrial Gases Association</p> <p>EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées</p> <p>EPI : Equipements de protection individuelle</p> <p>EN : European Norm -Norme Européenne</p> <p>ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë</p> <p>IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien</p> <p>IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses</p>

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 11/11
		Edition révisée n° : 10.3
		Date de révision : 03/2024
<b>Propane R290</b>		<b>MTG xxx</b>

LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
PBT :	Persistent, Bioaccumulable et Toxique.
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable

#### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

#### Mentions de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

#### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs  
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide